

DÉLIBÉRATION COMMUNE DE BAGES

Séance du 25 septembre 2023

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : DEL2023-071

Projet structurant « Renaturer le centre ancien » - Demande de financement auprès du Conseil Départemental des Pyrénées Orientales au titre de l'année 2023/2024

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAGES, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses délibérations, en session ordinaire, sous la Présidence de Mme CABRERA Marie, Maire.

Date de la convocation : le 13/09/2023

Étaient présents :

Marie CABRERA	Marie-Antoinette TAULERE	Marie-Claire NATIVEL
Christine AURICHE	Pierre CAMPA	Patrice AYBAR
Georges GUARDIA	Jean-Marie GUILLOY	Ludovic ROBERT
Corine BORDES	Chantal BORNAREL	
Bernard CONTON	Vincenzo ROMANO	
Marjorie POHYLSKI	Elizabeth MOLINA	
Adrien MOGLIA	Sylvain GARCIA	
Anaïs CAZORLA	Louis REVARDY	
Olivier BATLLE	Robert STEFAN	

Étaient représentés :

Kadi BEN ABDESLEM	a donné pouvoir à	Marie CABRERA
Emmanuel LEHMANN	a donné pouvoir à	Bernard CONTON
Elodie FERNANDEZ	a donné pouvoir à	Adrien MOGLIA
Nelly MARTINEAU	a donné pouvoir à	Anaïs CAZORLA
Jennifer FERNANDES	a donné pouvoir à	Olivier BATLLE
Jean LOPEZ	a donné pouvoir à	Jean-Marie GUILLOY

Était absent : /

Secrétaire de séance : Mme AURICHE Christine est désignée Secrétaire de séance.

Nombre de membres présents :	21	Nombre de procurations :	6	Nombre d'absent :	0	Nombre de votants :	27
------------------------------	----	--------------------------	---	-------------------	---	---------------------	----

Madame le Maire rappelle que le Département soutient financièrement les communes dans le cadre de leurs projets structurants et qu'il convient de les solliciter au titre de l'année 2023/2024.

La collectivité souhaite réaliser des travaux de **requalification et d'apaisement du cœur de ville qui contribueront à l'embellissement du village** avec son projet intitulé « Renaturer le centre ancien ». Ceux-ci sont en adéquation avec les attentes des administrés souhaitant **une prise en compte de plus en plus forte des questions environnementales**.

Accusé de réception en préfecture
066-216600114-20230925-DEL2023-071-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023

.../...

Séance du 25 septembre 2023

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : DEL2023-071

Projets structurants « Renaturer le centre ancien » - Demande de financement auprès du Conseil Départemental des Pyrénées Orientales au titre de l'année 2023/2024

.../...

Ce projet a pour objectifs principaux d'une part :

- D'intégrer de la végétation dans l'espace public,
- De créer les « îlots de fraîcheur » en apportant des solutions de renaturation participant à atténuer le dérèglement climatique,
- De restaurer la biodiversité et d'améliorer la santé et le cadre de vie des habitants (bienfaits de la nature en ville).

Inscrit au sein du Programme Pluriannuel d'Investissement, **ce projet figure au « Contrat Bourgs-Centres – Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » de la Commune** validé en COPIL le 08/06/2023 et adopté en Commission Permanente le 07/07/2023 par la Région, **dont le Conseil Département est cosignataire.**

L'échéancier de réalisation de ce projet est prévu pour le second semestre 2024, dans la continuité la programmation de la 1^{ère} phase intitulée « Connecter le cœur historique aux quartiers voisins par un itinéraire patrimonial » et qui sera réalisée à près de 60%.

Le coût prévisionnel de la dépense de ces travaux s'élève à 284 104,74 € HT soit 340 925,68 € TTC.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Renaturer le centre ancien	
Enveloppe globale HT (Travaux, bureaux d'études)	284 104,74 €
TOTAL DEPENSES	284 104,74 €
Subvention « Projets structurants » Département (9,19%)	26 100,00 €
Subvention Région (25%)	71 026,18 €
Fonds de Concours « Solidarité » CCACVI (28,74%)	81 650,00 €
Autofinancement communal (37,07%)	105 328,56 €
TOTAL RECETTES	284 104,74 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de valider la demande de financement auprès du Département la plus élevée possible suivant les modalités financières ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Secrétaire de Séance,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Marie CABRERA

Accusé de réception en préfecture
066-216600114-20230925-DEL2023-071-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023